

CONTRAT DE VENTE

bella.ci

ARTICLE PREMIER : PARTIES CONTRACTANTES

Les parties contractantes du côté du Fournisseur et du vendeur sont les suivantes :

01. 1 LE VENDEUR

Entreprise proposant du matériel à vendre (EPMV) ;
NCC: - Numéro RC ;
Représentée par Monsieur/Madame ;
Fonction:; Numéro de Pièce..... ;
Demeurant à: ;
Tél:.....; Email..... ;

1. 2 LE SITE (BELLA.CI)

Opérateur de Marché (OM). [CST GLOBAL \(bella.ci\)](#) ;
NCC: [2012714W](#) - Numéro RC [CI-ABJ-2020-B-03358](#) ;
Représenté par Monsieur/Madame [LANDRY DEGNY](#) ;
Fonction [REPRESENTANT](#) ; Numéro de Pièce ;
Demeurant à [ABIDJAN](#) ;
Tél : [05 56 66 51 86 / 07 07 13 87 20](#) ; Email [bellaci@bella.ci](#) ;

ARTICLE 2 : OBJECTIF ET BASES DU CONTRAT

L'objectif et les bases générales du présent contrat sont les suivants:

- Le présent contrat définit les conditions de vente de **bella.ci** en vertu des modalités définies par les différents acteurs à travers le VENDEUR.
- Les parties contractantes s'engagent à respecter les conditions de vente de **bella.ci**.
- Les annexes suivantes font partie intégrante du présent contrat :
 - La liste des marchés proposés sur **bella.ci** et leurs prix
 - Contrat de garantie du vendeur

ARTICLE 3 : OBJET DU CONTRAT

Le vendeur devra proposer ses produits sur **bella.ci** à **-10%** par rapport au prix proposé dans son fichier de p

ARTICLE 4 : NORMES DE QUALITÉ

Les normes de qualité convenues sont :

- Propriétés d'usage
- Consommation d'énergie
- Classification d'efficacité énergétique
- Sécurité électrique.

Le vendeur devra présenter des produits de qualité qui répondent aux normes du marché.

Le vendeur devra informer immédiatement les écarts de qualité, de quantité et d'autres éléments liés à l'un de ses produits à l'acheteur avant sa proposition sur le site **bella.ci**.

En cas de non-conformité aux normes de vente, l'acheteur peut suspendre la livraison d'un produit ou le vendeur sur le site **bella.ci**.

Le vendeur est responsable de toutes défaillances liées aux produits livrés à un client et devra en assumer les réparations sur retour selon le contrat de garantie du vendeur.

ARTICLE 5 : PRIX DE VENTE

Le vendeur est libre de modifier les prix de ses produits à tout moment dans son back office pour lui permettre de suivre la concurrence du marché mais toutes modifications de nom ou de prix par le vendeur sur le site devront être appliquées au fichier produit du vendeur.

ARTICLE 6 : MODALITÉS

Les modalités de paiement :

- Le vendeur devra s'acquitter de son paiement chaque samedi
- Une amande de 5% est appliquée sur tous paiements en retard
- Un vendeur sera suspendu du site bella.ci après le 2^e retard de paiement

ARTICLE 7 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat de vente est conclu pour la durée **de.....mois, allant du/..... /2024 au /..... /2025**. Sur demande de l'une des deux parties, la durée du contrat peut être renégociée sans dénonciation du contrat pour une durée minimale de deux mois. Les parties contractantes s'engagent en outre à ne faire valoir aucune prétention s'écartant des termes du contrat.

ARTICLE 8 : CONDITIONNEMENT

Le vendeur doit conditionner ses produits dans des emballages neufs, propres et en état de vente.

ARTICLE 9 : LIVRAISON

Le vendeur est tenu de livrer toutes commandes passées sur son seller lié au site **bella.ci** et assume les frais de ces livraisons en respectant les conditions de vente proposées sur le site **bella.ci**.

ARTICLE 10: SUIVI DU CONTRAT

Le vendeur est chargé de fournir les meilleurs prix aux clients pour la réussite du site **bella.ci** dans un partenariat gagnant gagnant.

Le droit de gestion des vendeurs est de cinq mille francs (**5.000 FCFA** /mois) à **BELLA.CI** à partir du 3^e mois d'exercice.

ARTICLE 11 : LITIGES & DIFFÉRENDS

Les parties conviennent expressément que, tout différend naissant dans l'interprétation ou l'exécution du présent contrat devra d'abord être tranché à l'amiable.

Si les deux parties ne s'entendent pas, elles peuvent solliciter la médiation et l'arbitrage des hauts responsables des parties qui se basera sur les termes approfondies de ce présent contrat.

ARTICLE 12 : RÉILIATION

En cas de rupture de stock chez le vendeur en rapport avec ses produits présentés sur **bella.ci** sur un délai de 15 (quinze) jours à compter de la constatation du manquement, le compte seller du vendeur sera suspendu et tous ses produits ne seront plus visibles sur le site **bella.ci**.

Fait à Abidjan, le.....

Lu et approuvé

Pour le vendeur

Lu et approuvé

Pour bella.ci